



HISTOIRE POSTALE DE LA GUERRE 1939-1945 EN ALSACE ET EN MOSELLE

Jean SPECHT

LE CONTRÔLE POSTAL FRANÇAIS en Alsace et en Moselle 1939-1945



Le contrôle postal français en Alsace-Moselle 1939 -1945.

Étude basée uniquement sur les documents postaux qui ont circulé pendant cette période.
Certaines de ces données peuvent varier par suite de nouvelles découvertes.

Remerciements.

Je tiens à remercier ceux qui m'ont apporté leur concours pour la réalisation de cette étude.

Merci à : Laurent Bonnefoy, Philippe Boutserin, Stéphane Demeraux, Gilles Feutren, Gabriel Frick, Michel Frick, Laurent Le Grel, Samuel Gauthier-Moreau, Yves Gobillon, Joël Hillmeyer, Nicolas Kauffmann, Alfred Klages (†), Jean François Laporte, Olivier Menard, François Meyer, Alain Sturm, Jean Claude Picolet, Roy E. Reader, Maurice Schruoffeneger, Markus Sprenger, Alain Patard, Sébastien Strubel, Jean Paul Meysembourg, Pierre Delmotte.

SOMMAIRE

Introduction et abréviations.....	2
Types des cachets de contrôle, marques de lecteurs et bandes de fermeture.....	3

A) Censure au cours des hostilités 1939-1940.

- La commission de Strasbourg.....	5
- Illustrations SC.....	9
- Illustrations WO.....	19
- La commission de Colmar.....	23
- Illustrations GE.....	27
- La commission de Metz.....	33
- Illustrations FA.....	38

B) Censure de la Libération 1945.

- La commission de Strasbourg et ses annexes.....	58
- Illustrations ST.....	64
- La commission de Metz.....	78
- Illustrations ET et MZA.....	80

INTRODUCTION.

Les commissions de contrôle postal (CCP) sont réparties sur tout le territoire. Leur nomenclature est en principe calquée sur le découpage par région et subdivision militaires. Elles peuvent être situées au siège de chaque région mais aussi dans des annexes selon les échanges postaux et liaisons de transport. En Alsace-Moselle, elles se trouvent dans les grandes villes mais leur emplacement exact reste inconnu.

Elles emploient du matériel nécessaire au contrôle des correspondances, notamment des cachets de contrôle gravé d'indices correspondant à chaque commission et numérotés, des bandes de papier découpées afin de refermer les enveloppes après l'examen de leur contenu et des tampons pour les différents lecteurs.

Deux périodes sont à distinguer :

- la première, appelée à tort « *censure au cours des hostilités* », qui débute à partir de la déclaration de la guerre le 3 septembre 1939 et qui s'arrête à l'invasion en juin 1940, avec 3 CCP (Colmar, Strasbourg et Metz).

- la seconde, nommée « *censure de la libération* » qui débute après la libération du territoire. Seules sont recrées en 1945 les CCP de Strasbourg pour l'Alsace, avec des annexes et de Metz pour la Moselle.

Elle est supprimée pour les correspondances à l'intérieur du territoire métropolitain à partir du 5 juin 1945, pour les pays neutres le 30 novembre 1945. Continue pour le courrier de et vers l'Allemagne, l'Autriche et celui des prisonniers de guerre.

Entre ces deux périodes, l'Alsace et la Moselle étaient annexées au Grand Reich germanique, donc tout le courrier passait alors par les centres allemands de contrôle postal.

Au total 469 documents ont été analysés pour cette édition (contre 295 en 2017). = + de **57%**

1° période : CCP Strasbourg = 156 (115). CCP Colmar = 79 (61). CCP Metz = 134 (71).

Libération : CCP Strasbourg et annexes = 93 (44). CCP Metz = 7 (4).

Abréviations.

C : cachet.

L : marque de lecteur.

B/Bd : bande de fermeture.

CCP : commission de contrôle postal

CCPI : commission de contrôle postal intérieur.

CCPP : commission de contrôle postal périphérique (pour le courrier de et vers l'étranger)

FM : franchise militaire.

RM : région militaire.

LR : lettre recommandée.

CP : carte postale.

(p. xx) = numéro de page de l'illustration du document.

La classification du matériel (cachets, marques et bandes) est personnelle et extraite d'une nomenclature générale portant sur toutes les commissions de contrôle postal françaises. Seuls sont indiqués ici les types rencontrés dans la région, d'où les trous dans la numérotation.

Cachets de contrôle.

En général, la dimension des cachets est de 43 x 26 mm pour ceux fusiformes (ou 'calissons') et de 37 mm de diamètre pour ceux circulaires (officiel, type 'République assise').

Ils n'ont pas forcément été nettoyés lors du changement d'encrier. Par exemple, passer du noir au volet nécessite presque un mois pour une couleur nette. C'est donc toujours la couleur dominante qui est mentionnée.

Classification.

Cachets avec la mention « Militaire » : **CM**.

Cachets avec la mention « Contrôle » : **CC**.

Cachets officiels : **CA**.

Cachets annexes : **CI**.

Cachets autres : **CO**.

Types :

La forme définit le type, sans tenir compte des inscriptions internes et des dimensions ni de l'usage.

Type 1 : ovale aux sommets aigus, appelé fusiforme ou calisson, un filet extérieur et intérieur.

Type 2 : République assise, utilisé en cachet de contrôle ou de passage, ou sur le courrier des CCP.

Type 7 : ovale, un filet extérieur et intérieur.

Type 10 : circulaire, un filet extérieur et intérieur.

Type 11 : linéaire.

Tolérance des dimensions : + / - 0.5 mm pour les bandes de fermeture imprimées.

+ / - 2mm pour les cachets suivant la frappe et sa dégradation.

Marques des lecteurs.

Types.

Type a : lettres seules, sans cadre.

Type b : chiffres seuls, sans cadre.

Type h : chiffres dans un cercle.

Type i : lettres et chiffres dans un cercle.

Type q : chiffres dans d'autres cadres.

Bandes de fermeture.

Imprimées, elles sont prédécoupées.

N'est montrée que leur partie imprimée, les espaces vierges pouvant varier suivant la coupe.

Les Bandes neutres sont coupées selon leurs besoins.

Elles sont confectionnées sur du papier gommé, de couleur allant du blanc au beige.

Classification.

Bandes de la 1^o guerre mondiale : **BMA**.

Bandes neutres de la première période, papier de toutes couleurs : **BMN**.

Bandes avec le mot « Militaire » : **BM**.

Bandes avec le mot « Contrôle » : **BC**.

Fiches d'indications et autres : **F**.

Types.

Type **1** : texte encadré par un filet extérieur.

Type **3** : texte seul, sans cadre.

Type **6** : texte tête-bêche avec ligne de séparation.

Type **10** : neutre.

Type **11** : neutre avec cachet « Contrôle Postal Militaire ».

Type **20** : papillon : de la censure et postal.

Type 1



Vu en noir
Première date vue : 02.12.1939
Dernière date vue : 01.05.1940

Vu sur BD : 1.1.0



Vu en noir
Première date vue : 20.11.1939
Dernière date vue : 07.05.1940

Vu sur BD : 1.1.0 et 1.2.0



Vu en noir
Première date vue : 13.11.1939
Dernière date vue : 30.05.1940

VU sur BD : 1.1.0

Ces trois cachets, utilisés en même temps, ont été apposés uniquement en noir.

Type 2



Vu en noir
Un seul cachet vu le 17.10.1939,
accompagné d'une mention manuscrite
au crayon rouge « **à acheminer** ».



Vu en rouge
dans un cachet rectangulaire rouge de
70 x 54 mm avec l'inscription
« **FAIRE ACHEMINER** »
sur une enveloppe de Paris du 02.12.1939 pour
Luxembourg-Ville

Pour l'instant, aucun document officiel ou lettre en franchise n'a été vu. (Type 2a).

BD jaune clair et jaune



BD orange

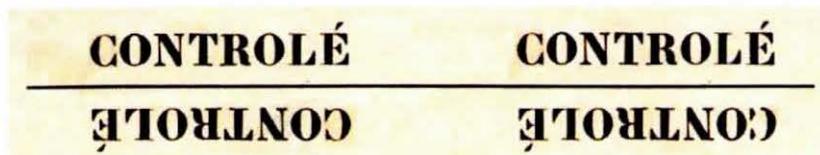


Lettre de San Miguel, du 13 mars 1940, pour Colmar
Sans cachet d'arrivée, donc pas de date précise d'utilisation de la BD

Commission STD

Toutes les BD ont une impression noire, sur papier gommé blanc/crème.

Type 6.0 - Suivant la coupe, lors de la fabrication, le trait n'est pas toujours au milieu de la BD.
Valable également pour les BD de la commission STC.



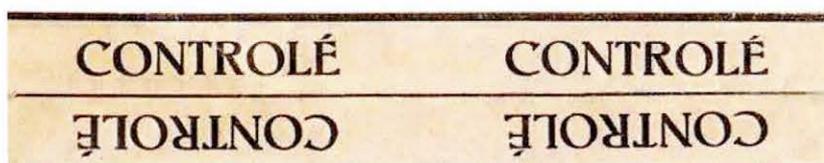
Vue du 02 mars au 02 mai 1945
Dimensions de la BD prédécoupée : 106/108 x 20 mm
Dimensions du texte (2 x CONTROLÉ) : 90 x 14 mm

Type 1.0



Vue le 06 mars 1945
Pour les dimensions, voir page 40
BD type 1.0 de la commission STC

Type 6.1 – papier jaunâtre



Vue le 04 et 09 mai 1945
Dimensions de la BD prédécoupée : 110 x 21 mm
Dimension du texte (2x CONTROLÉ) : 90 x 14 mm

C'est par cette BD que se terminent les commissions STA, STC, STD.